



**PROJET D'APPUI A L'ORGANISATION DES ELECTIONS
LEGISLATIVES DE MARS 2007**

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Et

**Le Programme des Nations Unies pour le
Développement**

09

Description sommaire

Ce projet est le fruit de la volonté des partenaires au développement d'accompagner conjointement le processus démocratique au Bénin et de soutenir l'Etat béninois à un moment où ses difficultés de trésorerie sont réelles. Cofinancé par l'Ambassade Royale des Pays-Bas, le PNUD (et d'autres partenaires éventuellement intéressés), il a pour objectif d'appuyer le processus d'organisation et de gestion des élections législatives de mars 2007 à travers :

- le renforcement des capacités opérationnelles et techniques de la Commission Électorale nationale autonome ;
- la sensibilisation des populations pour une participation significative aux élections législatives de 2007.



PAGE DE SIGNATURE

Pays: République du Bénin

Effet (s) escompté (s) : Les bases de l'économie sont renforcées à travers une meilleure gouvernance. Le jeu démocratique est consolidé à travers le fonctionnement normal des institutions démocratiques, ce qui permet de libérer les énergies pour réduire effectivement la pauvreté et faire du Bénin un pays émergent.

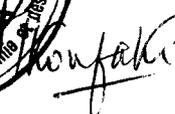
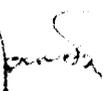
Indicateurs (s) : *Taux d'accroissement des recours déposés (base : 2001);*
Taux de participation aux élections (base : 2001)

Produit (s) escompté (s) : Un système efficace, transparent et crédible de gestion des élections est mis en place.

Indicateurs (s) : *Pourcentage de personnes satisfaites de l'organisation des élections (base 2001)*
Taux de participation des populations rurales aux élections législatives (base : 2003)

Partenaire chargé de la mise en oeuvre: Commission Electorale Nationale Autonome et Société Civile

Période du Programme : 2004 -2008	Ressources allouées	en devise	En CFA
Composante du Programme : Bonne gouvernance et consolidation de la démocratie.	PNUD	\$ US 220 000	111 320 000
	Ambassade des Pays Bas	€ 742 105	486 788 969
Titre du projet: <i>Projet d'Appui à l'Organisation des élections législatives de mars 2007</i>	TOTAL		598 108 969
Numéro du Projet : 00054112			
Durée du projet: 06mois (15 Déc. 2006 -15 Juin 2007)			
Modalité de gestion : NEX			

Approuvé par	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement de la République du Bénin		08 Mars 2007	Irénée Pascal Koupaki Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances
Programme des Nations Unies pour le Développement		08/Mars 2007	Edith Gasana Représentant Résident
Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)		09 Mars 2007	Antonin Akpinkoun Président de la CENA

Section I : Partie narrative

Partie 1. Analyse de situation

Le développement politique du Bénin, pendant les douze premières années qui ont suivi l'indépendance (1960-1972), a été caractérisé par une instabilité très prononcée de ses institutions politiques, ponctuée par de fréquents coups d'Etat et autres manifestations populaires. Suite au coup d'Etat militaire du 26 octobre 1972, le pays a connu pendant dix sept ans, un régime militaire ayant une orientation révolutionnaire socialiste basée sur le marxisme-léninisme. Vers la fin des années 1980, les insuffisances du mécanisme mis en place ont fini par amener le régime du Parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB) à engager le dialogue politique avec toutes les composantes de la société à travers la Conférence des forces vives de la Nation de février 1990. Cet événement, capital dans l'histoire politique du Bénin, marque le point de départ du Renouveau démocratique.

Une nouvelle constitution a été élaborée et adoptée en décembre 1990 sur la base des principes classiques de la démocratie libérale, notamment la séparation des pouvoirs dans un contexte de multipartisme intégral. Le système démocratique ainsi mis en place au Bénin a fait montre d'une stabilité remarquable. Des institutions démocratiques ont été installées, fonctionnent assez bien et les élections sont organisées aux échéances fixées par la constitution du 11 décembre 1990. Depuis 1990, le pays a organisé, dans un environnement pacifique et de pluralisme politique plusieurs élections dont quatre législatives, quatre présidentielles et une consultation locale, sans oublier le référendum constitutionnel de 1990. La sanction des urnes s'est traduite par trois alternances politiques (1991, 1996 et 2006) au niveau présidentiel et le renouvellement régulier de la législature tous les quatre ans.

En 2006, les élections présidentielles ont marqué un tournant très important pour la consolidation de la démocratie au Bénin. En effet, le candidat élu s'est imposé par son suffrage (près de 75% des votants) aux autres candidats issus, soit de l'Assemblée Nationale, soit soutenus par les grandes tendances qui la composent. Cette sanction des urnes et surtout l'importance du suffrage obtenu sont interprétées par nombre de commentateurs comme l'aspiration de la population béninoise au renouvellement de la classe politique et à une autre façon de gérer les affaires publiques, en privilégiant les valeurs de transparence, de probité et de reddition de comptes. Notons par ailleurs, le rôle déterminant joué par la société civile qui rappelait les partis politiques à plus de transparence dans les règles de jeu démocratique.

Par voie de conséquence, il est fort probable que le scrutin présidentiel de mars 2006, notamment la tendance générale manifeste d'une large frange de la population à désavouer la classe politique traditionnelle, ne restera pas sans conséquences sur les prochaines législatives de 2007 surtout si l'on sait que le Parlement apparaît, aujourd'hui plus que jamais, comme le bastion ultime de la classe politique traditionnelle que l'opinion publique soupçonne à tort ou à raison de vouloir mettre des bâtons dans les roues du processus mis en œuvre par le nouveau Président de la République. Sur cette base, on peut donc s'attendre à une recomposition ou une reconfiguration des forces politiques du pays, et ce d'autant plus que les nouveaux candidats à la fonction parlementaire, dont beaucoup sont issus de la société civile au sens large, n'ont probablement jamais été aussi nombreux.

Aussi, apparaît-il de noter que l'Assemblée Nationale, instance représentative de la configuration des grandes forces politiques du pays, doit faire l'objet d'une recomposition qui prenne en compte les aspirations de ses mandants.

En effet, au terme de l'article 80 de la Constitution du 11 Décembre 1990, les députés sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de quatre ans renouvelable. Après les élections législatives de mars 2003, le peuple béninois s'affaire à organiser, conformément aux dispositions constitutionnelles, les élections législatives prévues pour mars 2007. Dans une dynamique de renouvellement de la classe politique dans un contexte de gouvernance concertée, le bon déroulement de ces élections s'avère donc critique et appelle de la part de tous – Gouvernement, partis politiques, Société civile, partenaires au développement- et en particulier de la part de la Commission électorale nationale autonome (CENA), structure d'organisation et de gestion desdites élections, une préparation efficace des opérations qui y sont liées.

Tirant leçons des élections précédentes, on peut noter que le bon déroulement des élections dépend des facteurs essentiels que sont l'organisation des opérations en amont des élections (établissement de la liste électorale et délivrance des cartes d'électeurs, sensibilisation de la population sur les opérations électorales, formation des journalistes pour un meilleur traitement des informations électorales), l'organisation des opérations de vote proprement dites qui comprend un contenu logistique très important, le dépouillement des bulletins de vote, la proclamation des résultats du scrutin dans les délais et le traitement adéquat des recours.

La bonne gestion des opérations en amont des élections aurait pu être facilitée par un bon fonctionnement du SAP-CENA. La revue faite en 2002 par la Division de l'assistance électorale des Nations Unies, à la demande du Gouvernement du Bénin avait déjà suggéré le renforcement de cette institution qui est censée représenter la mémoire institutionnelle des opérations électorales au Bénin. De même, les opérations en amont du scrutin auraient pu être facilitées par l'existence d'une liste électorale permanente informatisée (LEPI). Les deux tentatives d'élaboration de cette liste, fortement soutenues par les partenaires au développement, n'ont pas encore abouti, faute de consensus politique. C'est pour pallier l'absence de la LEPI que la loi n° 2005-14 du 08 juillet 2005 portant règles générales pour les élections a préconisé l'organisation d'un recensement électorale national approfondi (RENA) dont les difficultés de mise en œuvre ont finalement conduit à sa suppression. Le Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC), nouvelle initiative enclenchée par le gouvernement et dont le but est entre autres de faciliter le recensement électorale n'a pu encore aboutir, même si plusieurs phases de son processus ont été déjà achevées.

Quant aux opérations de vote proprement dites, elles comprennent un contenu logistique très important (mise à disposition des électeurs du matériel de vote, formation des agents électoraux aux dispositions organisationnelles et légales des élections, facilitation de l'accès aux bureaux de vote. dispositions sécuritaires, déploiement des observateurs etc.). Une mauvaise appréciation des tâches est souvent à l'origine de nombreuses contestations et recours.

Les opérations de dépouillement des bulletins de vote constituent aussi une phase critique du processus électorale. Elle appelle la mise en place d'une part, de dispositions logistiques appropriées pour assurer un transport efficace des urnes vers le centre de regroupement et, d'autre part, d'une organisation des opérations de dépouillement et de calcul garantissant célérité, équité et transparence. Nombre de contestations sont également liées à une mauvaise gestion de cette phase.

La proclamation des résultats du scrutin législatif est du ressort de la Cour Constitutionnelle. Il est très important qu'elle soit faite dans les délais pour éviter des soupçons de fraudes, comme cela a été le cas lors de certaines élections antérieures. Pour ce faire, il est indispensable que les autres phases énumérées plus haut soient organisées et gérées le plus efficacement possible.

La gestion des recours est aussi d'une importance capitale pour la transparence des élections. Le nombre des recours est souvent en relation directe tant avec la qualité de l'organisation des opérations qui se trouvent en amont de la proclamation des résultats qu'avec la gestion de tout le processus électoral y compris le traitement des informations électorales par les medias.

Au niveau de l'ensemble des différentes phases des élections, la société civile a joué un rôle très important par le passé. On la retrouve aussi bien dans le domaine de la sensibilisation des populations que de la formation des journalistes et hommes des media ainsi que de l'observation des opérations électorales.

Lorsque l'on considère l'ampleur des différentes opérations préparatoires aux élections et la teneur de la mission confiée à la CENA au termes de *l'article 40 de la loi n° 2006-25 du 05 janvier 2007 portant règles générales des élections en République du Bénin*, il apparaît que c'est un grand défi pour les différents acteurs de l'animation du processus électoral -notamment la CENA, les organisations de la Société civile et les hommes des médias- d'assurer le bon déroulement et une gestion efficiente de toutes ces phases en vue de réussir les élections législatives de mars 2007. Ceci, conformément aux recommandations du rapport d'évaluation du projet d'appui aux élections présidentielles de Mars 2006 qui portent sur la nécessité de consolider l'environnement politique favorable au relèvement des principaux défis de développement auxquels le Bénin devra faire face.

Le défi est d'autant plus grand que le démarrage des activités de l'institution reste conditionné par la mise à disposition à temps des ressources financières nécessaires pour le démarrage du processus. Or, les difficultés financières qu'évoque le gouvernement à la suite des audits réalisés dans les services de l'Etat et de l'administration publique constituent des menaces potentielles au financement du processus électoral. C'est pourquoi les partenaires au développement que sont les Pays-Bas, (éventuellement d'autres partenaires intéressés) et le Programme des Nations Unies pour le Développement ont décidé à travers une assistance conséquente d'appuyer d'une part la CENA dans l'acquisition du matériel électoral, d'autre part les organisations de la société civile pour la sensibilisation des populations pour une participation plus accrue des populations aux opérations électorales et pour l'observation du scrutin. C'est donc dans ce cadre que s'inscrit l'avènement du présent projet dénommé « Projet d'Appui à l'Organisation et à la Gestion des Elections Législatives de mars 2007 ».

Partie 2. Stratégie

L'importance des élections législatives de mars 2007 pour l'enracinement du processus démocratique au Bénin est cruciale. Elle l'est davantage pour le développement économique et social du pays dans la mesure où l'économie ne peut se bâtir durablement que si la bonne gouvernance (surtout lorsqu'elle se veut concertée), que traduit le bon fonctionnement des institutions, est assurée, dans un contexte de paix, de sécurité et de stabilité politique nationale et sous-régionale. En appuyant les élections, les partenaires au présent projet souhaitent contribuer à la mise en place d'un environnement politique et institutionnel favorable au relèvement des principaux défis de développement auquel le Bénin fait face.

C'est en tenant compte d'une part du rôle central de la CENA dans la gestion du processus électoral et d'autre part du degré de participation et de contribution de la société civile à la consolidation de la démocratie que les partenaires ont choisi d'orienter leur appui vers ces deux institutions. Ce faisant, il s'agit de maximiser l'impact de l'appui à travers les effets de synergie et la réduction du temps requis pour traiter avec les partenaires pris individuellement. C'est pourquoi en tant que chef de file de cette initiative conjointe d'appui aux élections, le PNUD assure la coordination des appuis des partenaires afin d'en garantir la cohérence et l'efficacité, de

f 9 K

faciliter le dialogue entre la CENA et les organisations appuyées, les partenaires et le gouvernement.

Compte tenu des problèmes identifiés plus haut, l'appui des partenaires vise essentiellement à faciliter les opérations relatives au scrutin législatif de mars 2007 en renforçant les capacités de la CENA et des ONG sur les plans organisationnel, matériel, et financier. L'appui se focalisera sur les activités spécifiques liées à l'acquisition du matériel électoral au profit de la CENA, les campagnes de sensibilisations des populations à travers les méthodes de porte à porte et des campagnes télévisuelles et radiophoniques pour une participation plus accrue aux opérations électorales et l'observation des opérations de vote. Le détail de l'appui à fournir se trouve dans la section II « Cadre de résultats et ressources » du présent document de projet.

Sur les plans matériel et organisationnel, l'assistance du projet se matérialisera à deux niveaux :

- une assistance matérielle directe à la CENA basée sur une liste de besoins exprimés par ladite institution en vue d'acquisition du matériel électoral ;
- un appui organisationnel et financier qui sera matérialisé par les campagnes de sensibilisations des populations. Ces campagnes seront des campagnes de proximité et des campagnes médiatiques (télévisuelles et radiophoniques notamment). La mise en œuvre opérationnelle de ces activités sera assurée par des organisations de la société civile dont l'expertise et l'expérience dans le domaine sont concluantes, et ce sous la supervision de la CENA. A cet effet, il sera procédé à la contractualisation des ONGs sélectionnées sur appel d'offres restreint.

Partie 3. Arrangements de gestion

3.1 Modalités de financement du projet

Les partenaires au développement parties au présent projet contribuent aux fonds du projet parrainé par le PNUD. A cet effet, l'accord type de participation aux coûts, signé entre le PNUD et chaque partenaire participant constitue l'accord juridique entre les différentes parties au projet. Cet accord précise la contribution de chaque partenaire ainsi que l'échéancier de paiement. Le PNUD, coordonnateur de l'aide, doit s'assurer que les contributions sont effectivement disponibles pour la mise en oeuvre des activités planifiées.

La participation aux coûts fait ainsi partie des ressources du PNUD et est entièrement intégrée dans le budget global du projet et enregistrée en tant que partie du budget du projet. Les contributions des partenaires s'appliquent à l'ensemble du budget du projet sans être allouées à une ligne de budget spécifique, à des apports spécifiques ou à un élément spécifique.

La contribution au titre de la participation aux coûts doit inclure une part calculée au prorata des frais de Service de Gestion Générale de 5%, ainsi que les frais directs liés à la gestion du projet indiqués dans le budget du projet. L'utilisation des contributions non dépensées en raison de changements dans l'application du projet est négociée avec les donateurs.

Les rapports sont élaborés et remis aux partenaires sur les dépenses et les résultats obtenus avec leur contribution.

+

9 K

3.2 Modalité de gestion du projet

La modalité de gestion du projet sera régie suivant les procédures d'exécution nationale (NEX). Dans ce cas, la CENA faisant office d'Agence de Mise en Œuvre, coordonne et gère les activités du projet. En tant que telle, elle gère la contractualisation des fournisseurs qui seront payés par le PNUD selon les procédures de demande de paiement direct. A cet effet, la sélection des fournisseurs obéit aux règles procédurales du PNUD dans le mode d'Exécution Nationale.

Le PNUD peut fournir, à la demande de l'agence de mise en œuvre, les services d'appui ci-après :

- a) identification et/ou recrutement de fournisseurs et autres prestataires de services ;
- b) identification et facilitation des activités de formation,;
- c) achats de biens et services.

Pour ce faire, la CENA, sur la base de son plan d'activités ou du budget, élaborera un listing des biens et matériels à acquérir ainsi que les spécifications et caractéristiques y afférentes.

Le PNUD rendra compte aux bailleurs de fonds contribuant au panier de l'utilisation de leurs ressources conformément aux règles et procédures du PNUD.

3.3 Coordination et supervision

Le projet a une structure de gestion à deux niveaux : un Comité de Pilotage et une agence de mise en œuvre faisant office d'unité de gestion du projet.

❖ *Le Comité de Pilotage*

Le Comité de Pilotage est responsable de l'orientation stratégique du projet. Il est composé du PNUD, de l'Ambassade des Pays-Bas, de la CENA et du Gouvernement représenté par le Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances. Il sera co-présidé par le Représentant Résident du PNUD et le Président de la CENA. D'autres parties, en plus des membres ordinaires, pourraient être invitées à assister comme observateurs au comité. Si un Partenaire au Développement supplémentaire devait se joindre au Panier, la représentation sera revue et modifiée si nécessaire. Le Comité de Pilotage se réunit en cas de besoin pour statuer sur l'orientation stratégique des activités du projet et le secrétariat de ses réunions sera assuré par le SAP/CENA lequel fait office du Secrétaire Général de la CENA.

Les responsabilités du Comité de Pilotage pourraient se résumer à :

- Définir les orientations stratégiques sur le financement par le Panier des activités électorales;
- Décider de toutes les questions permettant d'assurer la gestion et le fonctionnement effectif du Panier en conformité avec les dispositions du présent document de projet et les accords entre le PNUD et les partenaires contributeurs ;
- Valider le personnel essentiel composé des évaluateurs et auditeurs externes;

Les décisions au sein du Comité de Pilotage doivent être prises par consensus.

❖ *L'Unité de gestion du projet*

C'est l'organe chargé de la gestion opérationnelle du projet. Il est composé du Président de la CENA qui est le premier responsable au plan opérationnel. Il peut déléguer la gestion opérationnelle. Compte tenu de la spécificité et du souci de célérité, il devra travailler étroitement avec le PNUD, notamment pour les questions liées à la gestion des procédures financières du projet.

Partie 4 : Suivi et évaluation

Le suivi du projet sera fait essentiellement par le Comité de Pilotage au niveau politique et l'Unité de Gestion du Projet avec la CENA au niveau opérationnel. Au démarrage du projet, l'Unité de Gestion du Projet établira conjointement avec la CENA et les ONGs concernées un plan d'opérations détaillé. La CENA devra produire au terme de l'exécution du projet, un rapport détaillé d'activités suivi d'un rapport financier. Ce rapport devra prendre en compte non seulement les activités directement réalisées par la CENA dans le cadre dudit projet mais également celles réalisées par les ONGs contractantes ayant géré les activités de sensibilisation. Quant au Comité de Pilotage, il produira les procès - verbaux de ses réunions.

Le projet sera audité et évalué en accord avec les règles et règlements du PNUD dans les deux mois suivant les élections. La CENA et le PNUD sont chargés de faciliter le processus en préparant toute la documentation nécessaire. Les règles et règlements du PNUD s'appliqueront aussi à toute exigence d'audit formulée dans les accords de partage des coûts individuels

Partie 5 : Contexte juridique

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de programmation dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration. Le Plan d'Action de Programme Pays (CPAP) pour 2004-2008 entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le Développement régira la gestion de ce projet.

Le présent document du projet constitue l'instrument visé à l'article 1^{er} de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé le 2 mai 1977.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés:

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentations des coûts dues à l'inflation.
- les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dû à l'inflation ou à d'autres causes.

f

g k

Partie 6 : Risques et mesures de gestion des risques

Au terme de l'article 41 alinéas 5 de la loi n° 2000-18 du 3 janvier 2001 portant règles générales des élections en République du Bénin, quatre vingt-dix jours au minimum avant la date du scrutin, les membres de la CENA doivent être impérativement installés dans leur fonction.

Mais force est de constater que cette disposition a rarement été respectée, la CENA a presque toujours été installée avec retard entraînant ainsi très souvent une gestion à la hâte du processus électoral avec les inconvénients qui y sont liés.

Ce risque perdure toujours si dès maintenant des dispositions ne sont pas prises pour l'éviter. C'est pourquoi, les partenaires au développement représentés par le PNUD, envisagent de mener un plaidoyer à l'endroit du gouvernement afin de susciter la désignation et l'installation à date légale des membres de la CENA. Il s'agit là d'un défi dont le succès en rajoute aux efforts de consolidation du processus démocratique.

L'expérience des différentes élections passées a montré que l'acquisition du matériel électoral de même que son acheminement vers les bureaux de vote, via les départements et communes, a toujours été fait avec retard entraînant le démarrage tardif du scrutin au niveau de certains bureaux de vote. Ce qui constitue entre autres une source de contestations des élections par des représentants de la classe politique.

Pour contourner cette situation devenue récurrente, il convient d'organiser un plaidoyer à l'endroit du gouvernement pour une mise à disposition effective et à temps de la contribution gouvernementale afin de favoriser la disponibilité des ressources pour acquérir le matériel dans les délais.

De plus, le Secrétariat Administratif Permanent (SAP)/CENA, mémoire institutionnelle de la CENA, s'inspirant des expériences passées, doit aider la CENA à assurer un respect rigoureux des différentes étapes du processus tel que cela aura été retenu dans le calendrier établi par la CENA.

7.

h 9

Section II : Résultats et ressources

Partie 1 : Cadre des résultats et ressources du projet

Effet escompté :	Les bases de l'économie sont renforcées à travers une meilleure gouvernance	
Indicateurs d'effet :	<i>Taux d'accroissement des recours déposés (base : 2001);</i> <i>Taux de participation aux élections (base : 2003)</i>	
Ligne de service :	Processus et systèmes électoraux	
Stratégie de partenariat	<p>A travers leur appui, les partenaires visent essentiellement à faciliter les opérations relatives au scrutin législatif de mars 2007 en renforçant les capacités de la CENA, des ONG sur les plans organisationnel et financier. L'appui se focalisera sur les activités spécifiques liées à l'acquisition du matériel électoral au profit de la CENA, la sensibilisation des populations à travers les campagnes de proximité et les media par les ONGs de la société civile. Le PNUD assure la coordination des appuis des partenaires afin d'en garantir la cohérence et l'efficacité, de faciliter le dialogue entre la CENA et les organisations appuyées, les partenaires et le gouvernement.</p>	

Titre et numéro du projet Projet d'Appui aux Elections Legislatives de Mars 2007

Produits attendus	Indicateurs	Activités	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Intr a	Resp.
1. Un système efficace de gestion et de participation aux élections législatives est mis en place	Pourcentage de la population satisfaites des opérations électorales Taux de participation des populations rurales	1.1. Elaboration des besoins (matériels électoraux) 1.2. Acquisition du matériel 1.3. Payement des fournisseurs 1.4. Réalisation de l'inventaire final du matériel électoral 1.5. Identification et recrutement des ONGs								CENA
2. Le projet est efficacement géré	Les différents rapports (d'activités et financiers) sont disponibles	1.7. Sensibilisation et animation civique et citoyenne 2.1. Gestion et Suivi du projet 2.2. Communication et visibilité du projet 2.3. Audit et évaluation du projet								CENA PNUD CENA CENA ONGs

2- BUDGET

Le budget du projet en annexe est basé sur une estimation faite par la mission de la Division de l'Assistance Electorale des Nations Unies pour les élections présidentielles et indique la contribution prévisionnelle de ce projet. Le budget final doit être confirmé par la CENA dès son installation.

Le tableau ci-dessous récapitule le budget du projet avec la contribution financière de l'ensemble des partenaires participants au panier commun.

Budget sommaire du projet

Produits	Budget		
	FCFA	SEU	EURO
Produit 1 : Un système efficace de gestion et de participation des élections est mis en place	547 973 402	1 082 951	835 380
Produit 4 : Le projet est efficacement géré	8 500 000	16 798	12 958
Divers	11 730 119	23 182	17 882
<i>Frais de gestion PNUD (5%)</i>	29 905 448	59 102	45 591
Budget total pour la contribution financière des partenaires à travers ce projet	598 108 969	1 182 034	911 811

2- BUDGET

Le budget du projet en annexe est basé sur une estimation faite par la mission de la Division de l'Assistance Electorale des Nations Unies pour les élections présidentielles et indique la contribution prévisionnelle de ce projet. Le budget final doit être confirmé par la CENA dès son installation.

Le tableau ci-dessous récapitule le budget du projet avec la contribution financière de l'ensemble des partenaires participants au panier commun.

Budget sommaire du projet

Produits	Budget		
	FCFA	SEU	EURO
Produit 1 : Un système efficace de gestion et de participation des élections est mis en place	547 973 395	1 082 951	835 380
Produit 4 : Le projet est efficacement géré	8 500 000	16 798	12 958
Divers	11 730 119	23 182	17 882
<i>Frais de gestion PNUD (5%)</i>	29 905 448	59 102	45 591
Budget total pour la contribution financière des partenaires à travers ce projet	598 090 969	1 182 034	911 811

ANNEXE 2 : BUDGET DETAILLE DU PROJET D'APPUI AUX ELECTIONS LEGISLATIVES 2007

Intitulées/Libellés	Quantité	Coût unitaire	FCFA*	Montant	
				SEU**	Euro***
1. Appui à la CENA					
1.1. Cartes d'électeurs	5 000 000	76,7	325 000 007	642 292	495 459
1.2. Imprimés de listes : 285 000 listes de 20 inscrits (Listes électorales)	285 000	364	103 740 000	205 020	158 151
1.3. Registre électoral (2 par poste de recensement)	14 145	3 051	43 156 395	85 289	65 792
1.4. Registre spécial de témoignage (2 par poste de recensement)	12 860	1 950	25 077 000	49 559	38 230
1.5. Feuille de dépouillement		Forfait	40 000 000	90 909	70 127
Total 1			536 973 402	1 061 212	818 611
2. Appui à la Société Civile					
2.1. Activité de sensibilisation, et d'éducation civique et à la citoyenneté			11 000 000	21 739	16 769
Total 2 :			11 000 000	21 739	16 769
3. Suivi du Projet					
3.1. Communication, Suivi et Gestion du projet			5 000 000	9 881	7 622
3.2. Audit et évaluation du projet			3 500 000	6 917	5 336
Total 3 :			8 500 000	16 798	12 958
Divers					
Frais de gestion du PNUD (5%)			11 730 119	23 182	17 882
			29 905 448	59 102	45 591
BUDGET TOTAL			598 108 969	1 182 034	911 811
Contribution des Pays Bas			486 788 969	962 034	742 105
Contribution du PNUD			111 320 000	220 000	169 706

* : Les prix sont hors taxes

** : 1 Dollar = 506

*** : 1 Euro = 655,957

Le taux de change à appliquer sera déterminé par celui en cours au moment des transactions.

k

* 9